



REPUBLIQUE FRANCAISE

Département de la
Meurthe-et-Moselle

Arrondissement de
Nancy

Commune de
Seichamps

DELIBERATION

CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-neuf septembre à vingt heures trente, les Membres du Conseil municipal se sont réunis sur la convocation de M. le Maire, adressée le 23/09/2025 conformément aux articles L. 2121-10 à 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, qui a eu lieu Salle du conseil municipal de l'Hôtel de Ville.

Nombre de membres dont le
conseil doit être composé :**27**

Nombre de conseillers en
exercice :**27**

Date de convocation :
23 septembre 2025

Présidence : Henri CHANUT, Maire.

Etaient présents :

BRZAKOVIC Borisav, CHANUT Henri, CHARPENTIER Florent, COLNOT Charles, COULOMBE Pascal, DUBAS Patrick, FORTINI Roland, GARCIA Juan-Ramon, GLESS Danielle, GUILLIN Stéphane, KEINERKNECHT René, LANUEL-LE MARECHAL Yveline, MARTIN Frédéric, OGER Rachel, PARET Evelyne, ROZOT Jocelyne, SCHNEIDER Pierre, TREIBER Pascale, VERON Armelle

Absents représentés : MEON Brigitte pouvoir donné à SCHNEIDER Pierre, BERGE Dominique pouvoir donné à BRZAKOVIC Borisav, CHAKMA-HENRION Véronique pouvoir donné à GARCIA Juan-Ramon, DECLERCQ Alain pouvoir donné à COLNOT Charles, DOERLER Marie pouvoir donné à GUILLIN Stéphane, KRIER Catherine pouvoir donné à PARET Evelyne, ROYER Clément pouvoir donné à LANUEL-LE MARECHAL Yveline, VIVIER Macha pouvoir donné à CHANUT Henri

Absents :

Secrétaire de séance : Monsieur DUBAS Patrick

Membres présents.....19
Absents représentés.....8
Absents.....0
Votants.....27

Délibération DELIB 37 2025

Versement de subventions aux écoles - Rapporteur : Pascale TREIBER

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
19	8	27	0	0	0

Les subventions de fonctionnement ont été versées aux écoles au moment du vote du Budget Primitif 2025.

Les crédits concernant les projets culturels avaient été initialement prévus au chapitre 011, charges de gestion.

Il a été convenu de transférer l'enveloppe réservée à cet effet aux trois écoles, afin de faciliter l'organisation des actions :

- Ecole Georges de la Tour : 7 800 €, par voie de subvention.
- Ecole Jean Lamour : 152 €, par voie de subvention
- Ecole Louise Michel : 408 €, par voie de subvention

Soit un montant total de 8360 €.

Ce transfert de crédit fait l'objet d'un virement de crédit.

Il est demandé au Conseil Municipal de verser ces subventions aux écoles Georges de la Tour, Jean Lamour et Louise Michel.

Adoptée à l'unanimité.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus ont signé au Registre les membres présents.

Pour extrait conforme,
Affiché le 30 septembre 2025
Henri CHANUT
Maire.


Henri CHANUT

Henri CHANUT
2025.09.30 14:31:59 +0200
Ref:9551318-14379381-1-D
Signature numérique
le Maire